

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « SABLÉ AU CŒUR » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, merci. Maintenant je laisse la parole à Madame FOUILLEUX, qui nous a adressé également une question orale.

⇒ Monsieur MERCIER : Oui je souhaiterais intervenir, c'est à moi.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Pardon.

⇒ Monsieur MERCIER : Je peux intervenir pour les questions de fin de conseil ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, mais comme c'est Madame FOUILLEUX qui nous avait adressé le courrier, je pensais que c'était elle.

⇒ Monsieur MERCIER : Ah, d'accord, excusez-moi. C'est moi qui vais intervenir pour la fin du Conseil. Donc, Monsieur le Maire, la majorité...

⇒ Monsieur ROCHER : On ne vous entend pas bien ! Il y a un faux contact dans votre micro ou quelque chose comme ça.

⇒ Monsieur MERCIER : Est-ce que vous m'entendez bien ?

⇒ Monsieur ROCHER : Oui là, c'est mieux.

⇒ Monsieur MERCIER : Est-ce que vous m'entendez ?

⇒ Monsieur ROCHER : Oui.

⇒ Monsieur MERCIER : Je disais, Monsieur le Maire, la majorité... la majorité précédente... Est-ce que vous m'entendez ?

⇒ Monsieur ROCHER : Très mal.

⇒ Monsieur MERCIER : J'imagine aussi bien que moi je vous entends, c'est-à-dire pas très bien.

⇒ Madame POTIER : Nous, on vous entend bien, Monsieur MERCIER.

⇒ Monsieur MAREAU : J'entends bien aussi.

⇒ Monsieur MERCIER : D'accord. Donc, visiblement, c'est à la mairie qu'il n'y a pas de réception. Est-ce que vous m'entendez à la mairie ?

⇒ Monsieur ROCHER : Oui.

⇒ Monsieur MERCIER : J'ai l'impression d'être un commentateur sportif qui demande...

⇒ Monsieur ROCHER : Allez-y, on vous arrête si ça coupe.

⇒ Monsieur MERCIER : D'accord. La majorité précédente en lien avec le service des Sports, les services Techniques de la Ville et le Club de Canoë avaient travaillé ensemble sur un projet de rénovation de la base de canoë pour aboutir finalement à l'installation provisoire de modules (vestiaires, douches, sanitaires et salle d'accueil) sur le même site. Cette installation provisoire, en attendant de trouver un accord avec la préfecture pour construire un bâtiment durable, devait être réalisée cet été pour accueillir, dès la rentrée scolaire, dans de bonnes conditions, les adhérents du Club de Canoë mais aussi des scolaires qui pratiquent la discipline dans le cadre des IMS. Cependant, contre toute attente, votre Adjoint Monsieur FERRAND a annoncé dans la presse fin août le déménagement de cette base de canoë à la base d'aviron (juste en face) comme si c'était une évidence et comme si tout le monde était d'accord.

Alors avez-vous, cet été, rencontré les dirigeants des 2 clubs (aviron et canoë) pour envisager ce nouveau projet commun ? Quelle est la teneur de ce projet et son chiffrage ? Du même coup, en renonçant l'implantation des modules, la ville doit-elle supporter une pénalité financière ? Si oui, quel en est le montant ?

Monsieur le Maire, à travers ce dossier, nous craignons en fait que vous et votre équipe fassiez sans cesse la « girouette » sur des projets initiés par l'ancienne municipalité comme la question du marché du vendredi (restera au champ de foire puis redescendra en centre-ville) ou encore l'indemnisation des commerçants du centre-ville et que beaucoup de temps et d'argent soient perdus dans cette période de flou et ce début de mandat pour le moins confus.

Monsieur le Maire, quand les idées sont bonnes et que les projets ont été réfléchis, travaillés et que tous les acteurs sont d'accord, pourquoi tout simplement ne pas les envisager ? Merci de votre écoute et de vos réponses.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vous remercie Monsieur MERCIER.

⇒ Monsieur RENO : Je vais répondre à vos différentes questions, Monsieur MERCIER. Vous m'entendez bien ?

⇒ Monsieur MERCIER : Oui.

⇒ Monsieur RENO : C'est parfait. Nous sommes partis d'un constat, Monsieur MERCIER. Le constat, il a été simple.

⇒ Monsieur MERCIER : Je ne vous entends pas très bien ! ... Je ne vous entends pas très bien.

⇒ Monsieur RENO : Je vais parler un peu plus fort !

⇒ Monsieur MERCIER : Je ne suis pas sûr que ça va résoudre le problème !

⇒ Monsieur RENO : Nous sommes partis d'un constat : aucun investissement sur cette base depuis 1999.

Les dépenses qui étaient prévues

Devis COUGNEAUD - 6 Algeco = 168 000 €

Devis CHEVE Plomberie Électricité = 4 664 €

Devis HUET Terrassement = 17 936 €

Au total, Monsieur MERCIER, 190 600 euros pour du provisoire.

Ligne budgétaire 2020 = 125 000 €

Ligne budgétaire 2021 = 150 000 €

Les sommes importantes à engager (plus de 190 000 euros) pour une solution qui, au final, ne serait que provisoire, nous ont amenés à prendre la décision de stopper les commandes mi-juillet 2020 et de revenir vers le Club de Canoë pour un temps de réflexion nécessaire afin d'envisager une solution définitive.

Le 25 Juillet, première rencontre avec le CKC Sabolien sur site. Visite de l'installation en présence de Didier BAZOT, Monsieur CARPENTÉY, Jean-Pierre FERRAND et moi-même.

Nous avons pu constater que cette structure est dans un état catastrophique, à la limite de l'acceptable, et que cette dégradation n'était pas nouvelle, Monsieur MERCIER.

⇒ Monsieur MERCIER : [...]

⇒ Monsieur RENOU : Je termine, Monsieur MERCIER. Je vous ai écouté, je termine. Les vestiaires n'ont pas évolué depuis les années 80.

⇒ Monsieur MERCIER : On est d'accord.

⇒ Monsieur RENOU : Aucun entretien régulier n'a été réalisé sur ce site. Nous avons convenu ensemble à l'issue de cette rencontre, de repartir sur une analyse des besoins en travail collaboratif entre le Club de Canoë, le Club d'Aviron et la ville de Sablé.

Sur ce premier rendez-vous, nous avons, de façon transparente, évoqué toutes les pistes possibles et les avons partagées avec Didier BAZOT et Monsieur CARPENTY. Le Club a totalement adhéré à nos propositions en nous indiquant qu'il préférerait prendre du temps pour éviter d'être confronté à des installations temporaires qui peuvent durer parfois longtemps.

Ces propos ont d'ailleurs été repris par le président du Club sur les dernières parutions de presse.

Il nous a également été précisé que le budget qui était initialement prévu pour la réfection de la base nautique (il y a 3 ans) avait été consommé pour la réfection en urgence des vestiaires Sosthène Bruneau suite à un manque d'entretien régulier une fois de plus sur cette structure.

Le 3 août, point téléphonique avec Madame RENARD, Sablé Nautique Aviron, pour exposer la problématique et évoquer avec le Club les différentes possibilités que nous envisageons. Madame RENARD a pris le relais de Monsieur BRIER au niveau du Club.

Madame RENARD n'avait pas de remarque particulière sur les différentes pistes envisagées. Elle souhaitait simplement être informée de l'avancement du projet. Nous avons donc convenu de revenir vers elle à l'issue des prochains échanges avec le CKC.

Le 22 septembre, deuxième rencontre CKC Sabolien. Rencontre sur site en présence de Didier BAZOT, Hervé BUSSON, Ludovic GARNIER, Monsieur CARPENTY, Benoît BARSACQ, Jean-Philippe BUCHOT, Hélène CHALBOS, Jean-Pierre FERRAND et moi-même. Travail sur la rédaction d'un cahier des charges avec le Club afin d'avoir une définition des besoins très précis et factuels en fonction de l'expérience des éducateurs. Hervé BUSSON a réalisé un gros travail d'analyse précis, avec des exemples concrets basés sur des structures existantes et reconnues dans le monde du canoë (exemple Pau).

Le 26 septembre, rencontre Sablé Nautique Aviron. Rencontre avec Madame RENARD, à nouveau, en présence de Jean Pierre FERRAND et moi-même, afin de tenir informé l'association Aviron suite aux derniers échanges du 22 septembre avec le CKC comme nous l'avons convenu ensemble.

Depuis le 22 septembre, Monsieur MERCIER, nos services techniques travaillent sur le sujet en ayant possession des éléments précis mis à disposition par le CKC. Ces supports nous servent aujourd'hui de base de travail. Le Club fera l'usage des installations, et c'est essentiel qu'il soit intégré dans ce projet.

Nous échangerons de nouveau avec les associations dès lors que les premiers résultats de l'étude seront connus et qu'un positionnement géographique de l'installation sera précisé.

Au sujet des indemnités, Monsieur MERCIER :

Commande pour la fabrication et la mise en place des modulaires à la base canoë

- Coût des commandes engagées 2 826 € TTC

- Coût du bureau d'Études 4 032 € TTC

Résiliation de la commande des bungalows 140 000 euros. 5 % de 140 000 = 8 400 euros

Soit un total d'indemnité de 15 258 euros.

Pour terminer, Monsieur MERCIER, compte tenu des tous les éléments énumérés précédemment, si traiter un sujet comme celui-ci de façon posée, avec pragmatisme, et en collaboration des deux associations, vous amène à nous considérer comme des girouettes, que dire de plus Monsieur MERCIER ?

Si gérer les dépenses publiques en bon père de famille pour éviter d'avoir à revenir sur un sujet, car solution non pérenne dans le temps, vous fait dire que nous sommes des girouettes, que dire de plus Monsieur MERCIER ?

Chers élus de Sablé au Cœur, que devrions-nous dire alors du manque d'entretien récurrent que nous constatons sur différentes installations de la ville de Sablé ? Sur le sujet précis qui m'amène, vous avez apporté une réponse : aucuns travaux réalisés depuis 1999 !

Les exemples ne manquent pas malheureusement (Tennis, salle Marcelle Thébault, Boule de Fort, écoles...).

Un mot sur la Boule de Fort, Monsieur MERCIER. Il existe un arrêté de fermeture recevant du public datant du 12 septembre 2018, numéro DGS-403-2018, sur cette structure « Association de L'Union - 18 rue Saint Nicolas » : Arrêté pour fermeture administrative de l'établissement pour des raisons de sécurité et de mise en danger. Deux organismes de contrôle ont été sollicités et tous deux ont rédigé la même conclusion, Monsieur MERCIER. Conclusions qui ont amené Marc JOULAUD à prendre cet arrêté. Arrêté visé par Madame FOUILLEUX. Vous n'avez jamais appliqué cet arrêté, Monsieur MERCIER.

Vous avez en outre, promis des travaux à cette association qui n'ont jamais vu le jour. Il y a un article des *Nouvelles* qui pourra vous le démontrer, de novembre 2018. Aucune ligne budgétaire positionnée, et pourtant vous avez indiqué aux adhérents que des travaux sur la toiture ainsi qu'un renfort du bâtiment sur son ossature seraient réalisés.

Aucuns travaux à ce jour sur la structure du bâtiment et rien de programmé dans les budgets prévisionnels. Comment peut-on annoncer ces informations sans même les positionner dans une enveloppe budgétaire ? Nous ne comprenons pas ce genre de communication qui ne mène à rien puisque la situation n'a pas été gérée.

Pour conclure, Monsieur MERCIER, vos propos sont plus que déplacés et insultent l'ensemble des élus de la majorité ! Nous espérons que votre culture du buzz ne soit que passagère et n'avions jamais réagi jusqu'à présent.

Monsieur JOULAUD a annoncé dans la presse vouloir s'inscrire dans une opposition constructive. Il ne faudrait pas, aussi noble soit-elle, que cette volonté ne soit qu'individuelle au sein de votre groupe de la minorité.

De notre côté, nous continuerons à travailler chaque dossier en y associant les différents acteurs. Un travail méthodique, avec pour objectif de faire les meilleurs choix en maîtrisant les dépenses publiques, Monsieur MERCIER.

Chers Élus de Sablé au cœur, liste d'opposition municipale, Il est encore temps de vous associer à cette démarche.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, je vous remercie Monsieur RENO.

⇒ Monsieur MERCIER : Je peux répondre à Monsieur RENO.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, ce n'est pas un débat, Monsieur MERCIER. Vous le savez bien, c'est dans le règlement intérieur.

⇒ Monsieur MERCIER : D'accord, comme d'habitude.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Vous vouliez une réponse circonstanciée. Nous pouvons dire qu'elle est circonstanciée, c'est l'avantage.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu, nous l'espérons, en présentiel, mais tout laisse à croire qu'on sera encore dans cette configuration-là, mais il faut que notre vie locale continue, donc le lundi 7 décembre 2020 à 19 heures. Protégez-vous, faites attention à vous, surtout. Nous ne sommes pas sortis de ce marasme. Je vous souhaite en attendant une excellente soirée. Je vous remercie.